



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Terrarural Aubrac

VALORISATION DES MILIEUX DE L'AUBRAC LOZÉRIEN
POUR DES TERRITOIRES RURAUX VIVANTS



Volet agricole

Rechercher l'autonomie fourragère des exploitations en
contribuant à préserver la fonctionnalité des milieux
agricoles à enjeu environnemental fort



Mars 2015

Secteur d'étude :

Sous bassins versants du Chantagues et de la Rimeize

Objectif :

Identifier les exploitations agricoles, leur situation et leurs pratiques, en lien avec l'état des cours d'eau et des zones humides, évalué en fonction de l'hydromorphologie et de la capacité d'accueil pour la faune sauvage.

Méthode :

Sélection d'exploitations agricoles ayant plusieurs parcelles situées en zone humide et/ou en bord de cours d'eau. Enquête réalisée du 2 au 25 mars 2015 auprès de 12 agriculteurs estimés représentatifs du secteur d'étude et des enjeux hydrauliques et agricoles. Elaboration d'une grille d'enquête permettant de recueillir les pratiques agricoles sur les parcelles ciblées, de comprendre le fonctionnement global de l'exploitation, ainsi que les atouts et les contraintes associés, à dire d'acteur.

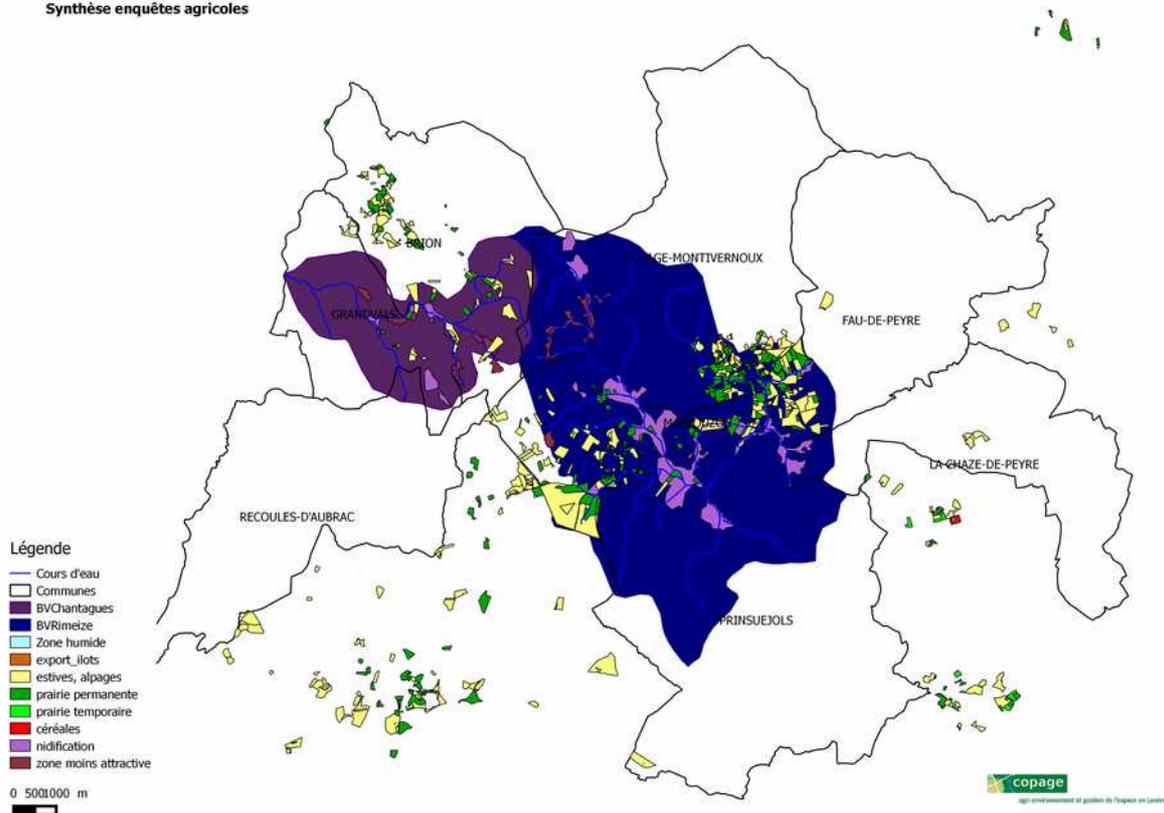
Résultats :

Douze exploitations agricoles ont été contactées par courrier puis par téléphone, et ont accepté de réaliser l'enquête.

Le fonctionnement des exploitations est difficile à généraliser, les pratiques agricoles pouvant s'avérer très variables d'une exploitation à l'autre.

La synthèse qui suit présente les facteurs principaux cités par les agriculteurs pour justifier leurs pratiques.

Synthèse enquêtes agricoles



Carte n°1 – Localisation du parcellaire des exploitations rencontrées dans le secteur d'étude.

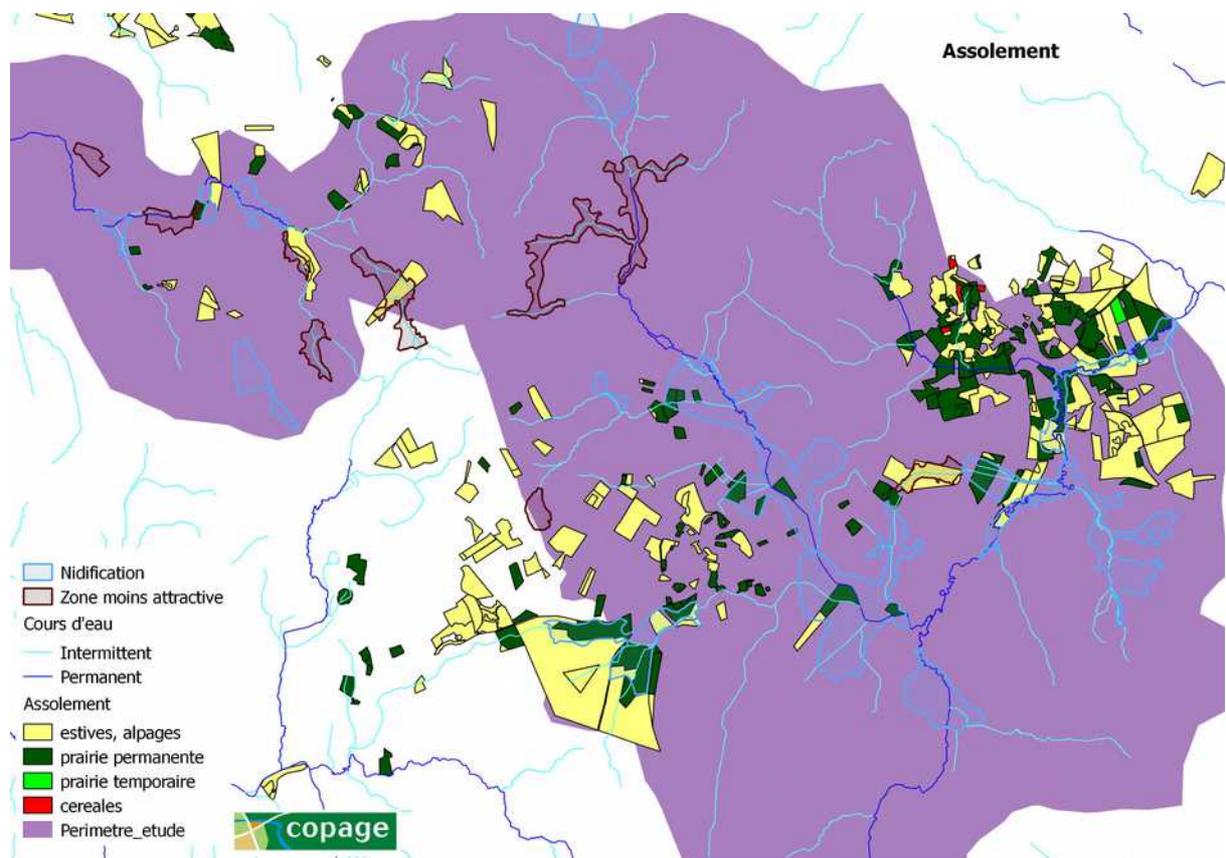
Analyse :

1. Surface Agricole Utile

Les 12 exploitations rencontrées, dont 3 Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), déclarent 105 ha en moyenne, pour un total de 1 260 ha, inclus seulement pour partie dans le secteur d'étude. Les îlots concernés se situent principalement sur les communes de Brion, Grandvals, La Fage Montivernoux, Malbouzon et Fau de Peyre.

Le parcellaire de chaque exploitation est plus ou moins morcelé, comptant de 6 à plus de 50 îlots différents, d'une superficie moyenne de 5 ha.

Trois exploitations cultivent des terres, semées en céréales ou prairies temporaires, pour l'alimentation du troupeau en période hivernale (et la production de paille, à la marge, souvent insuffisante). Les terres arables représentent seulement 2% de la surface agricole étudiée, le reste étant déclaré en estives (parcours) ou prairies permanentes (Surface Toujours en Herbe).



Carte n°2 – Occupation du sol sur le parcellaire des exploitations agricoles rencontrées.

2. Production de fourrages

Chaque exploitation dispose d'une trentaine d'hectares en moyenne (soit un tiers) de parcelles mécanisables déclarées en prairie permanente (prairies naturelles), qui servent essentiellement à la production de fourrages (surfaces à stocks). Selon les cas (ou en fonction de la météo), l'herbe est séchée (foin) ou enrubannée. Aucune pratique d'ensilage n'a été signalée par les agriculteurs sur leurs prairies naturelles de fauche.

Concernant les prairies humides, quelques parcelles anciennement fauchées ne sont plus que pâturées, les prés de fauche ne sont généralement pas récoltés avant début ou mi-juillet, voire le mois d'août. L'été 2014, exceptionnellement pluvieux, a même obligé certains exploitants à faner jusqu'au mois de septembre, ce qui s'est ressenti sur la qualité des foins.

Le fourrage issu des prairies humides est jugé différemment par les agriculteurs rencontrés. Selon les parcelles (plus ou moins humides), le foin peut être évalué de très bonne qualité

ou de qualité moindre par rapport aux parcelles sèches. Selon les exploitations, ce foin est distribué au début de la saison hivernale, trié ou donné en mélange.

3. Cheptel

Tous les éleveurs rencontrés sont des producteurs de viande avec un troupeau de bovins allaitants, tous de race Aubrac sauf une exploitation, qui possède un troupeau de Limousines. La taille moyenne du troupeau compte 50 vaches allaitantes. Les produits de l'exploitation, essentiellement des broutards (veaux élevés à l'herbe), sont vendus vers 10-12 mois à l'exportation vers l'Italie. Huit exploitants sur douze ont des taureaux de race Charolaise pour les croiser avec des mères Aubrac. Quatre exploitations bénéficient d'une certification, d'un label de qualité ou d'une marque : Bœuf Fermier d'Aubrac, Fleur d'Aubrac, Agriculture Biologique, De Lozère. Trois exploitations achètent des animaux jeunes ou les prennent en pension (taurillons, veaux en intégration). Cinq exploitations engraisent (ou ont le projet de le faire) une partie de leur cheptel (souvent minoritaire) pour la vente directe ou la boucherie.

4. Traitements anti-parasitaires

Dix éleveurs disent utiliser régulièrement des traitements à base d'ivermectine (spectre large, molécule rémanente, toxique pour les coprophages et la faune aquatique), y compris pendant l'été sur les jeunes pour cinq d'entre eux. Les autres traitements nommés par les éleveurs, de type butox (spectre large), nemasol, niratil, valbazen, ou encore fascinex ciblent plus particulièrement les parasites externes (tiques, poux), les vers ou les strongles.

La plupart des traitements sont réalisés à l'entrée au bâtiment (automne, hiver), ce qui minimise les risques de restitution au pâturage.

Trois exploitations ont indiqué ne traiter que de manière sélective les animaux, selon l'observation de leur état de santé (2) ou analyses coprologiques (1). L'argument principal évoqué reste une économie de charges avérée que ce choix représente pour l'exploitation, sans répercussion significative sur le troupeau.

Une exploitation certifiée en agriculture biologique utilise des plantes vermifuges pour les traitements au pâturage, sous forme de bassines à lécher.

5. Pâturage

Globalement, la période de pâturage s'étale de mai à novembre, soit de 5 à 8 mois à l'extérieur. Tous les animaux ou une partie du troupeau au moins passent l'hiver au bâtiment. Deux exploitations ne disposent pas de bâtiments suffisants pour accueillir l'ensemble du cheptel. Les animaux en plein air intégral sont alors affouragés à la parcelle pendant l'hiver.

Selon l'altitude et la localisation des parcelles, ainsi que le nombre de lots au pâturage, la sortie du troupeau et la montée en estive s'étalent de début mai à début juin.

La fin de la saison de pâturage est souvent variable en fonction de la météo (neige) ou dans certains cas décidée par les vèlages, qui nécessitent de rapprocher les mères du siège d'exploitation pour la surveillance.

Tous les prés de fauche sont pâturés au regain, d'août à octobre, puis les vaches souvent taries reviennent sur les parcours à l'automne.

Les pratiques de pâturage dépendent de plusieurs facteurs, en plus de l'exploitant lui-même :

- taille des parcs (<1 ha jusqu'à 60 ha),
- éloignement des parcelles,
- qualité de la ressource pastorale,
- taille et nombre des lots (de 4 à >10 lots au pâturage),
- nombre de taureaux (1 à 6),
- de la présence de points d'abreuvement aménagés sur les parcelles.

Le pâturage est continu (un seul passage du troupeau), ou tournant (2 à 4, voire jusqu'à 9 passages du troupeau sur une même parcelle, sur des périodes plus courtes, le changement

de parc étant conditionné à la pousse de l’herbe, afin d’éviter le gaspillage ou le surpâturage). La présence d’eau, parfois rare en période sèche, peut dans certains cas expliquer le choix de la période de pâturage.

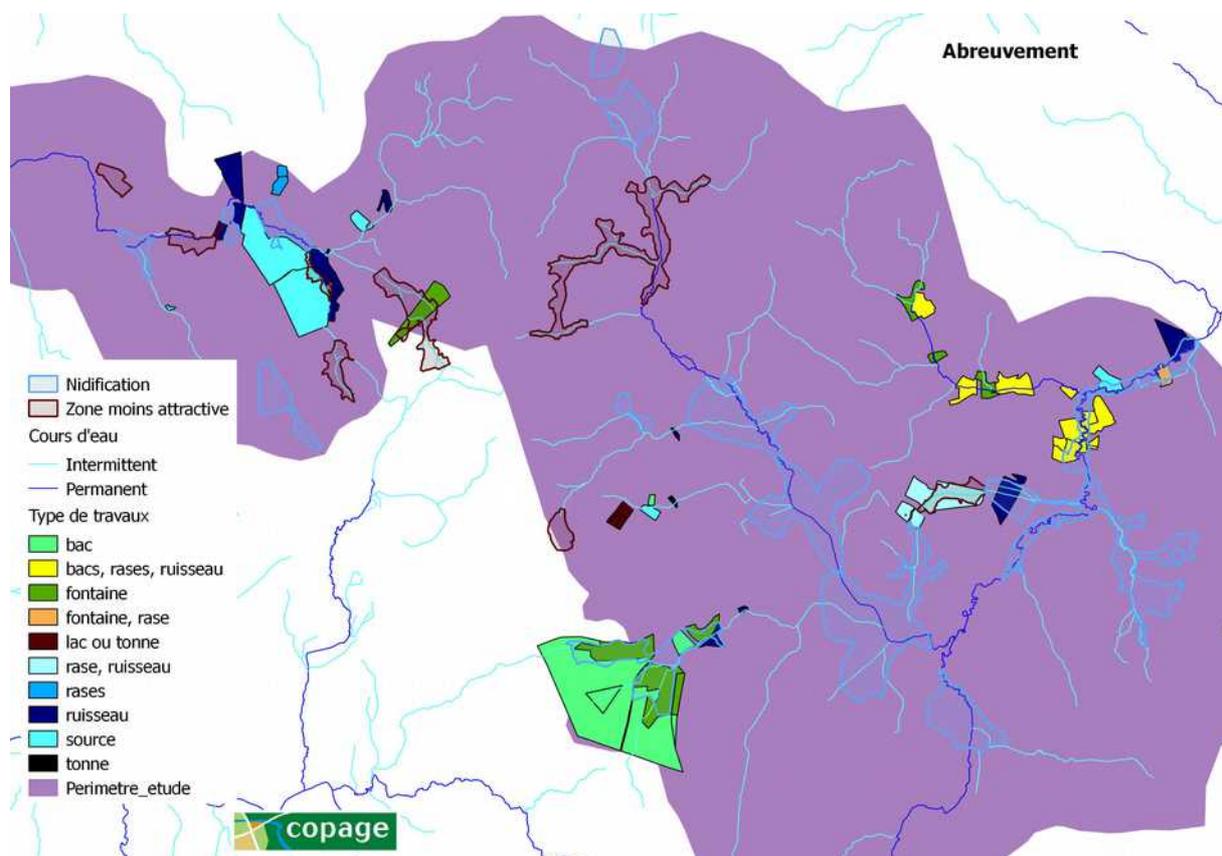
La répartition des lots d’animaux se fait souvent en fonction de la classe d’âge (jeunes, couples, vaches taries) et de la présence nécessaire du taureau. Parfois les couples (vache et veau de l’année) sont triés selon la destination des brouards (vente, engraissement ou renouvellement du cheptel).

La durée de pâturage s’étale de 5 jours à plusieurs mois sur la même parcelle. La période de pâturage tient compte de la qualité de la ressource pastorale (structure de végétation, composition floristique), liée au type de sol, à la présence d’eau, de la proximité des parcelles les unes par rapport aux autres.

6. Abreuvement à la parcelle

Sur 58 parcs humides ou situés en bord de cours d’eau étudiés :

- 26 disposent d’un point d’eau aménagé (source captée, fontaine, bac),
- 17 ne permettent l’abreuvement qu’en laissant l’accès au cours d’eau,
- 6 présentent une source accessible aux animaux,
- 2 présentent des rases en eau toute l’année,
- 1 seul nécessite l’apport d’une tonne à eau (absence d’eau accessible aux animaux sur la parcelle toute l’année), et 3 seulement lorsque le lac est à sec (période estivale ou selon les années).
- 15 parcs disposent de plusieurs points d’eau aménagés ou non (bacs, rases, fontaines, ruisseau).



Carte n°3 – Dispositifs d’abreuvement à la parcelle.

7. Effluents d’élevage et fertilisation

La production d’effluents d’élevage dépend à la fois du nombre d’animaux présents en bâtiment sur l’exploitation, au moins une partie de l’année, et du type de bâtiment (paillé ou

non). La capacité de stockage et le type d'effluents (lisier, purin, fumier, compost) influencent la période et la fréquence d'épandage de ces effluents à la parcelle.

Toutes les exploitations rencontrées rentrent leurs animaux (majorité) au bâtiment en période hivernale. Elles disposent d'une ou plusieurs étables. La plupart du temps, l'aire paillée correspond au moins au secteur réservé aux petits veaux naissants.

Etant donnée la faible production de paille sur l'Aubrac, liée au parcellaire constitué presque exclusivement de terres non labourables, le choix d'un bâtiment paillé implique une charge induite importante pour l'achat de paille.

La production de lisier (dilué ou non selon la couverture de la fosse) est donc majoritaire sur les exploitations agricoles de l'Aubrac.

Une seule exploitation dispose de bâtiments d'élevage entièrement paillés, et composte tout le fumier ramassé.

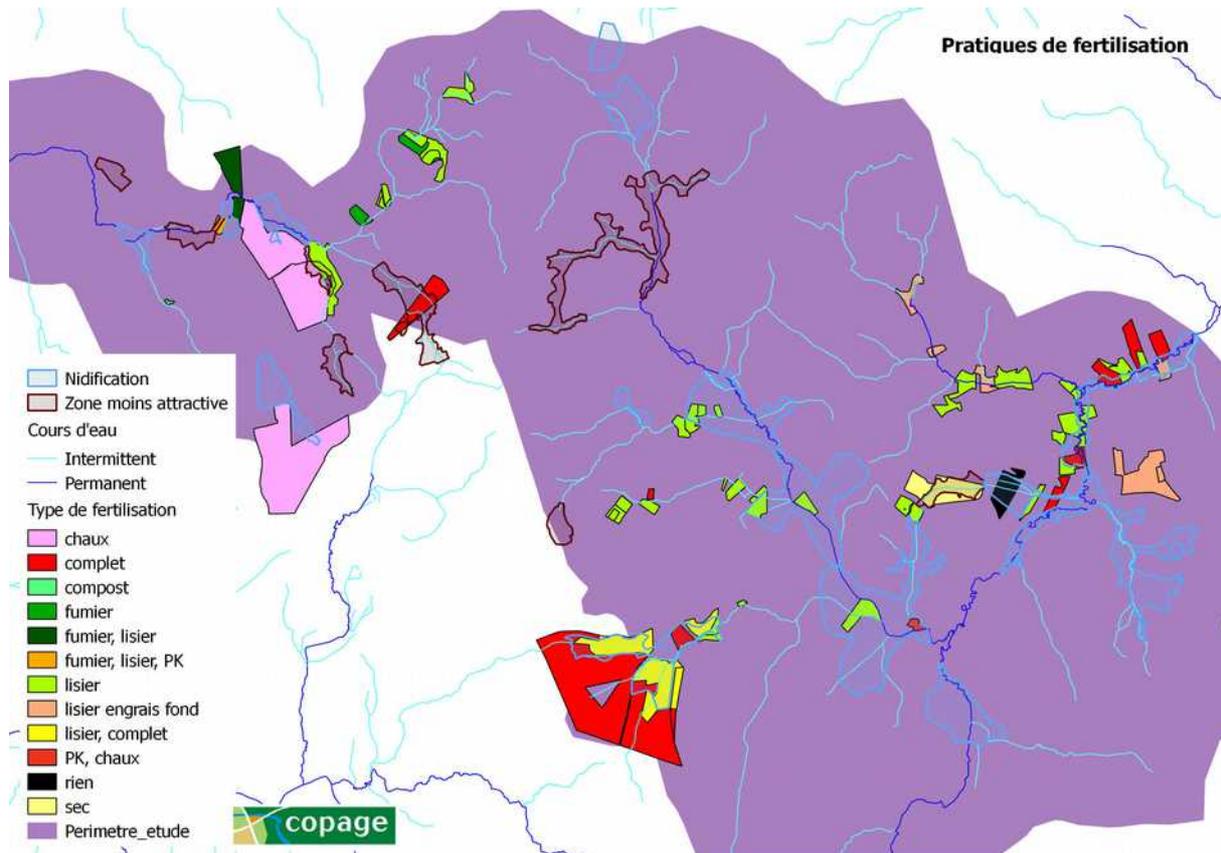
Les capacités de stockage du lisier (volume des fosses) s'étalent de 180 à 900 m³, ce qui correspond à un ratio évalué de 30 à 100% de la production annuelle estimée. Une seule vidange annuelle suffit rarement. De plus, la localisation géographique et la configuration des bâtiments d'élevage ne permettent pas toujours l'agrandissement des cuves pour recevoir le volume produit. Dans le contexte climatique de l'Aubrac, les contraintes météorologiques hivernales conditionnent parfois les pratiques d'épandage, même si les éleveurs veillent à respecter la réglementation en évitant les périodes et les parcelles sensibles.

Par ailleurs, il s'avère que la localisation des prés de fauche, l'objectif de production et l'accessibilité des parcelles obligent souvent les agriculteurs à apporter une fertilisation organique (lisier majoritaire) sur les pâtures d'une part, sur les prés de fauche humides ou en bord de cours d'eau d'autre part.

Sur 81 parcelles étudiées :

- 1 ne reçoit rien,
- 1 n'est fertilisée que sur les zones sèches,
- 3 sont seulement chaulées,
- 14 ne sont fertilisées qu'avec de l'engrais minéral complet, composé d'azote, de phosphore et de potasse (NPK),
- 1 reçoit du compost,
- 6 reçoivent du fumier, dont 3 fumier ou lisier (selon les années),
- 43 ne reçoivent que du lisier,
- 11 reçoivent à la fois du lisier et un engrais minéral, dont 7 avec de l'engrais de fond (PK) et 4 avec un engrais complet (NPK).

La majorité des parcelles agricoles des exploitations rencontrées est fertilisée, en particulier les prés de fauche, y compris les pâtures.



Carte n°4 – Pratiques de fertilisation.

8. Alimentation du troupeau et autonomie fourragère

Selon le type de bâtiment d'élevage, l'achat de paille est en quantité très variable d'une exploitation à l'autre, pouvant atteindre 60 tonnes par an. Toutes en utilisent au moins pour les veaux naissants. Quelques bâtiments d'élevage sont entièrement paillés, alors que la plupart sont équipés de caillebotis, ou les vaches y sont attachées tout l'hiver.

La production de fourrages est jugée suffisante sur huit exploitations, excédentaire pour une, trop juste pour une. Deux agriculteurs achètent chaque année entre 20 et 40 tonnes de fourrages. Tous les éleveurs achètent des concentrés pour les jeunes, parfois seulement si la qualité du foin est mauvaise. Les vaches ne sont pas toujours complémentées. Les animaux engraisés génèrent des charges supplémentaires, liées à l'achat de compléments alimentaires, non produits sur l'exploitation (à base de céréales, ensilage de maïs, aliment complet, granulés,...).

9. Travaux

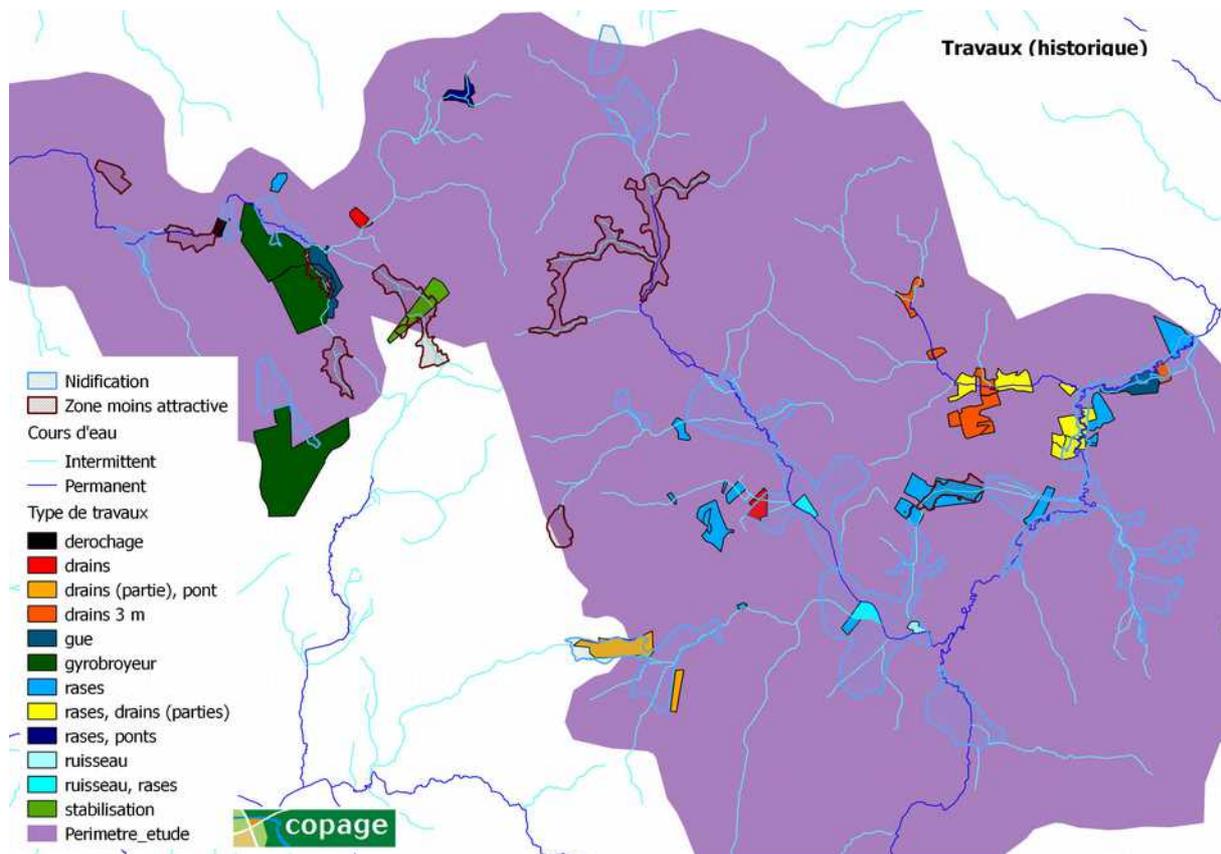
Afin de rendre certaines parcelles mécanisables, celles-ci ont pu faire l'objet de travaux d'aménagement, dont l'historique remonte quelquefois à plusieurs générations d'éleveurs.

Les agriculteurs rencontrés ont cité la réalisation historique de travaux sur 50 parcelles étudiées.

Les différents types de travaux évoqués peuvent être classés en cinq catégories.

- Les pratiques visant un assèchement au moins superficiel du terrain regroupent deux catégories de travaux de drainage par tuyaux enterrés (18 parcelles, dont 8 seulement en partie) ou par rases (29 parcelles). Une seule exploitation a dit avoir drainé historiquement toutes les parcelles, et a fortement subi la sécheresse de l'année 2011.
- Les travaux d'aménagement des cours d'eau concernent le franchissement (passage à gué sur 3 parcelles), la stabilisation des berges (1 parcelle). Un agriculteur a par ailleurs indiqué une rectification importante d'un affluent de la Rimeize cours d'eau, réalisée en 1973 (concerne 3 parcelles étudiées).

- Deux autres catégories de travaux concernent le dérochage (1 parcelle) et le gyrobroyage des végétaux (3 parcelles).
- Enfin, sur 4 parcelles, des ponts ont été aménagés au niveau des rases ou du cours d'eau.



Carte n°5 – Type de travaux réalisés.

10. Entretien

Plusieurs facteurs extérieurs ou directement liés aux pratiques peuvent justifier un entretien des parcelles agricoles, dont la fréquence est souvent relative au matériel disponible d'une part, aux dégradations observées d'autre part.

Les travaux d'entretien courants visent à maintenir l'accès des engins agricoles aux prés de fauche d'une part, à contenir les troupeaux à l'intérieur des parcelles, à protéger ou remettre en état les aménagements existants et/ou le milieu naturel (zone humide, berges, cours d'eau).

46 parcelles étudiées font l'objet de pratiques régulières d'entretien (annuelles, tous les 2-3 ans, exceptionnel selon les cas), que l'on peut classer en quatre grandes catégories.

- La catégorie la plus citée reste l'entretien des rases (25 parcelles), qui a parfois posé problème aux agriculteurs, qui ont pour certains abandonné toute pratique d'entretien. Trois techniques d'entretien ont été citées par les agriculteurs. Sur 2 parcelles, l'agriculteur pratique encore un entretien manuel des rases, parfois complété d'une intervention à la pelle mécanique sur des petits tronçons. Sur 11 parcelles l'entretien se fait à la rigoleuse (dimensions initiales plus faciles à respecter) mais un agriculteur dit avoir abandonné par crainte d'un contrôle (concerne 6 parcelles). Sur une parcelle l'agriculteur n'a jamais entretenu les rases (pâturage), et un dit avoir rencontré des problèmes pour les entretenir sur une parcelle. Un éleveur a précisé utiliser une pelle mécanique pour réaliser l'entretien de ses rases.
- Les interventions d'entretien sur les berges des cours d'eau concernent 11 parcelles. Sur 2 parcelles le cours d'eau a été mis en défens, pour éviter le piétinement et la dégradation des berges par les animaux. 5 parcelles font l'objet d'un entretien des

berges manuel ou à la pelle mécanique. Sur deux parcelles est observé un effondrement de berges qui a nécessité une remise en état.

- Un entretien a ciblé le colmatage d'un cours d'eau. Un passage à gué a été remis en état.
- La dernière catégorie regroupe les interventions pour gérer les refus de pâturage (joncs, genêts). 6 parcelles sont gyrobroyées, dont deux par une entreprise extérieure. Sur 5 parcelles l'exploitant pratique le brûlage dirigé, dont une est une prairie humide à joncs, les autres étant plutôt colonisées par les genêts.

11. Interventions sur la végétation

Les agriculteurs rencontrés disent être intervenus sur 33 parcelles pour gérer spécifiquement la végétation.

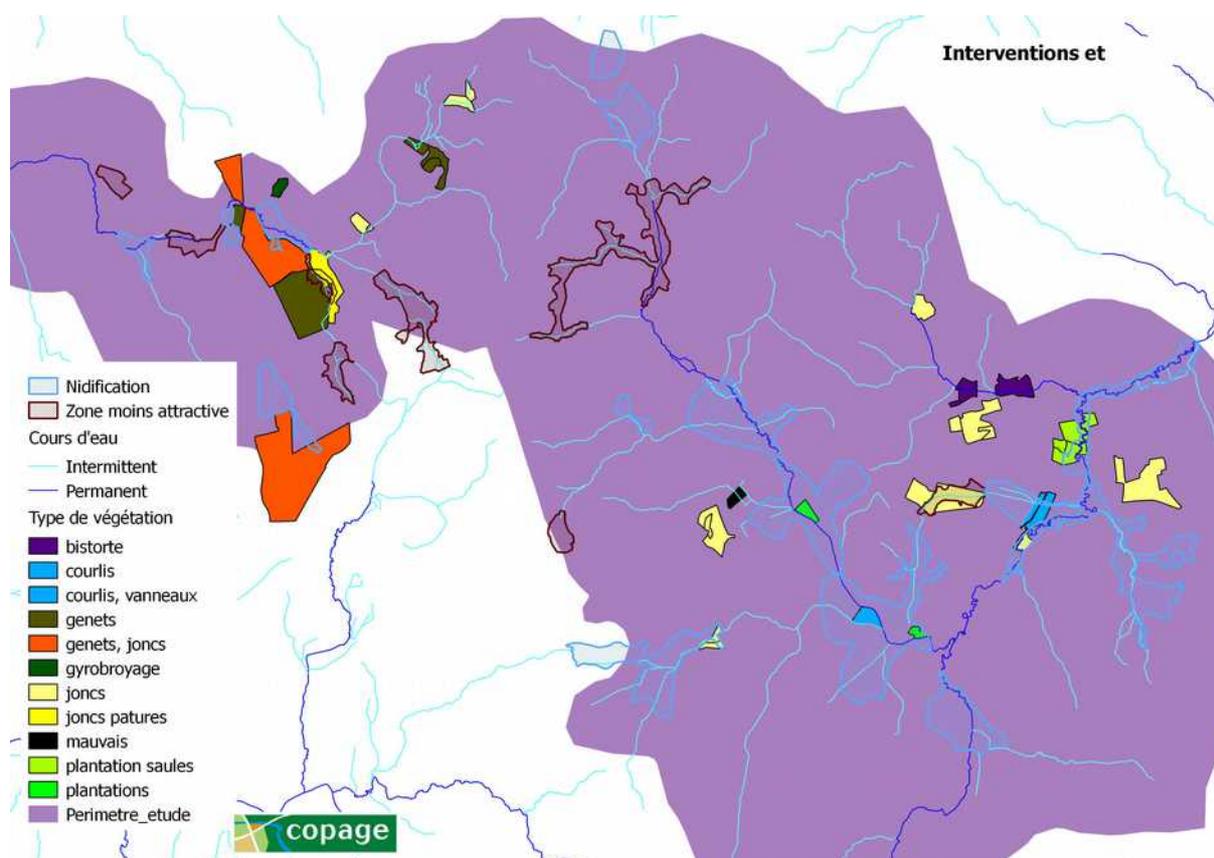
19 parcelles sont concernées par la présence de joncs dans les parties humides (sur 2 d'entre elles l'agriculteur admet qu'ils sont pâturés), 9 par la présence de genêts (zones sèches).

5 parcelles ont fait l'objet de plantations, dont 3 de saules, qui n'ont pas toujours pris racine. Quelques agriculteurs semblent plutôt favorables à la plantation de haies ou de ripisylve sur leurs parcelles.

12. Observations

Un agriculteur a dit avoir observé des courlis et des vanneaux sur trois de ses parcelles.

Sur 2 parcelles un agriculteur a cité la présence de la renouée bistorte, plante caractéristique des prairies humides. Un éleveur a remarqué la Fritillaire pintade sur une de ses parcelles.



Carte n°6 – Interventions sur la végétation et autres observations.

13. Avis des exploitants rencontrés sur leurs parcelles humides

Atouts

Sécheresse
Abreuvement
Complémentarité
Pâturage tournant
Fauche (selon pluviométrie) :

- Quantité fourrages (année humide)
- Qualité fourrages (année sèche)
- Pas de différence
- Dépend de la fertilisation

Passages busés
Drainage enterré (profondeur variable)
Rases pour favoriser la circulation de l'eau
Chaulage
Présence d'arbres

Contraintes

Mécanisation difficile (sol instable)
Entretien des rases :

- Matériel : godet ou rigoleuse
- Dimensions
- Réglementation : procédure MISE (Police de l'Eau), accusés de réception, PV
- Période et modalités d'intervention

Curage des cours d'eau (colmatage)
Manque de surface aménagée
Peu de surfaces labourables (AB)
Rats taupiers (Campagnols terrestres)
Plus de poisson (hérons)
Humidité :

- Qualité moindre du foin
- Retard de la pousse de l'herbe (gel)
- Pas de rentabilité
- Moins appétent

14. Attentes exprimées par les agriculteurs rencontrés

- Conseils sur l'entretien des rases et cours d'eau
- Informations sur le rat taupier
- Recherche de nouvelles surfaces
- Mise en culture
- Inquiétude pour la reprise des exploitations (trois agriculteurs proches de la retraite)

Conclusions :

1. La destination et le mode d'exploitation des parcelles semblent avoir un lien avec leur attractivité pour la nidification des oiseaux. En effet, d'après la carte n°2, les zones de nidification se trouvent principalement sur des prairies naturelles de fauche, donc mécanisables. Les zones considérées comme moins attractives par la Fédération Départementale des Chasseurs, en charge du suivi de la faune sauvage, se trouvent plutôt sur des parcours, uniquement pâturés.
2. Les exploitations sont pour la plupart autonomes en production de fourrages grossiers, très rarement excédentaires. Il existe un enjeu important pour l'alimentation du troupeau à maintenir une relative stabilité annuelle, tant quantitative que qualitative. Les agriculteurs reconnaissent que la variabilité de production dépend beaucoup de la météo, et que d'une année sur l'autre, la diversité de leur parcellaire leur permet de compenser les pertes de quantité ou de qualité. En plus d'une pluviométrie importante intervenue en 2014, la présence des campagnols terrestres (rats taupiers) inquiète également les éleveurs, dont les surfaces à stocks risquent d'être pénalisées en cas de persistance du pic de pullulation. Une exploitation est cependant à la recherche de nouvelles surfaces pour assurer son autonomie en fourrages grossiers.
3. La taille du cheptel dépend fortement des prix de vente des broutards sur le marché. Les éleveurs admettent actuellement qu'il est difficile de faire vivre une exploitation

individuelle avec un troupeau inférieur à 50 ou 60 vaches. Les agriculteurs proches de la retraite s'inquiètent de ne pas trouver de repreneur pour leur exploitation.

4. Les pratiques de traitements vétérinaires peuvent s'avérer risquées pour la biodiversité et les milieux aquatiques lorsque certaines molécules sont administrées aux animaux lorsque ceux-ci sont au pâturage. En effet, les jeunes destinés à la vente sont souvent traités deux fois par an. Seul un agriculteur dit pratiquer des analyses coprologiques avant traitement.
5. Les pratiques de pâturage dépendent de l'objectif visé. Les éleveurs recherchent à la fois à entretenir le milieu sans remettre en cause la reprise de la végétation les années suivantes, mais surtout à valoriser la ressource pour leurs animaux au bon moment. La gestion par pâturage continu, qui favorise le tri de la ressource pastorale par les animaux, s'avère souvent plus complexe lorsque les parcelles présentent plusieurs types de milieu. Cependant, le pâturage tournant, qui a pour intérêt de faire pâturer les animaux pendant une durée plus courte mais à la meilleure période de végétation (printemps, été, automne), a souvent pour effet inverse d'augmenter le chargement instantané à la parcelle, ce qui parfois peut remettre en cause l'état de la zone humide, avec un risque de piétinement avéré.
6. Malgré cela, le facteur limitant de la gestion pastorale pour les troupeaux bovins reste souvent la position des points d'eau à la parcelle, qui suppose souvent de laisser l'accès des animaux à l'abreuvement, quelle que soit la période de pâturage. La plupart des parcelles disposent de points d'eau aménagés, ou d'au moins un accès des animaux aux rases ou aux cours d'eau pour l'abreuvement.
7. Malgré de nombreux compléments de fertilisation minérale sur des parcelles ciblées, très peu de parcelles ne bénéficient d'aucun apport minéral ou organique. Le volume de lisier produit sur les exploitations, en lien avec la capacité de stockage correspondante et la durée de séjour des animaux en bâtiment, sont des éléments à prendre en compte pour affiner le plan d'épandage et minimiser les risques de lessivage vers les zones humides et les cours d'eau. Par ailleurs, les pratiques se contredisent entre agriculteurs : certains recherchent à produire du foin en quantité, sans vraiment se préoccuper de sa qualité nutritionnelle, en apportant plutôt de l'azote. Certains préfèrent viser la qualité, en travaillant plutôt sur la mobilisation de phosphore et de potasse par les plantes (engrais de fond). Certains admettent vouloir économiser la charge que représente l'achat d'engrais minéraux, souvent conseillée par les marchands. Plusieurs éleveurs ont indiqué utiliser du physiolyte comme activateur biologique.
8. L'autonomie des exploitations concerne surtout la production de fourrages grossiers, beaucoup moins la paille et les aliments complets pour les jeunes, qui représentent une charge importante pour l'exploitation.
9. La part de parcelles drainées est moindre par rapport à la création des rases permettant de favoriser la mécanisation en période sèche. Des rectifications de cours d'eau ont pu intervenir dans les années 70. Des ponts aménagés, voire des mises en défens, permettent de mieux maîtriser la circulation des animaux au niveau des rases et des cours d'eau.
10. L'entretien des rases s'avère être un des points sensibles pour les exploitants, car ils ont rencontré pour plusieurs d'entre eux des difficultés à justifier auprès de l'administration de l'utilité de leurs pratiques. Suite à plusieurs retours négatifs de leur part, ils souhaiteraient qu'un accompagnement technique puisse se mettre en place pour clarifier les interventions possibles et assurer l'exploitation de leurs parcelles. Concernant les pratiques d'entretien des refus par gyrobroyage, cela semble une pratique à généraliser, en lien avec le fonctionnement hydraulique de la parcelle. Pour cela, la mécanisation de la parcelle est nécessaire.

Propositions d'actions :

Au vu des résultats d'enquêtes et de la perception des agriculteurs, quelques pistes seraient intéressantes à approfondir, afin de proposer des actions concrètes aux agriculteurs dans les années à venir.

En particulier :

Certains dysfonctionnements observés par les agriculteurs sont souvent liés à un défaut d'entretien (réseau hydraulique, végétation). Un accompagnement et des conseils peuvent leur être proposés, en lien avec l'administration et les différents partenaires du projet, pour résoudre des difficultés d'entretien des rases et des cours d'eau. Des travaux d'amélioration des points d'abreuvement seraient également à prévoir.

Un suivi des prairies naturelles de fauche (voire des pâtures humides) pourrait être mis en place pendant les cinq prochaines années.

Les indicateurs de suivi à prendre en compte seraient :

- Les conditions météorologiques annuelles,
- Les pratiques de fertilisation organique et minérale,
- Les dates de fauche,
- Le pâturage du regain,
- Les pratiques d'entretien complémentaires à la fauche et au pâturage,
- Les points d'eau.

Un relevé de végétation, ainsi qu'une analyse des fourrages en fonction des parcelles de provenance permettraient de vérifier les variabilités annuelles en terme qualitatif et quantitatif.

Il serait intéressant de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt des analyses coprologiques ciblées, afin de limiter les traitements anti-parasitaires systématiques et de montrer quels effets bénéfiques les pratiques préventives peuvent avoir sur l'état de santé du troupeau, ainsi que l'économie de frais vétérinaires pour l'exploitation.

Il est important de vérifier les capacités de stockage des fosses à lisier.

Des plantations localisées de haies tampons ou de ripisylve pourraient présenter plusieurs intérêts pour le milieu aquatique et les parcelles agricoles.

Certaines parcelles où le jonc est dominant mériteraient d'être remises en état afin d'améliorer le pâturage et la qualité écologique de la parcelle : passage d'un gyrobroyeur en période de gel (sol portant) et utilisation de matériel adapté (pneus basse pression). Le brûlage est une pratique qui aura tendance à favoriser la reprise du jonc, plus résistant au feu et à l'apport d'éléments minéraux.

Un accompagnement des cédants à la reprise des exploitations à l'aide d'un diagnostic global de leur fonctionnement et à une sensibilisation des repreneurs concernant les enjeux liées aux parcelles sensibles et plus difficiles à gérer.